

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° n° 1007 promulguant en C.F,S.

n° 1007

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

30 octobre 1951

Numéro JO

n° 13 du 01/12/1951

Date du numéro

1 décembre 1951

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL,, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret ou 18 juin 1884.

Vu le décret n° 51-1191 du 11 octobre 1951 modifiant, en ce qui concerne les territoires d'Outre-Mer, les dispositions du décret du 26 mai 1937 fixant la réglementation du logement et de l'ameublement aux colonies.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Est promulgué, dans le territoire de la Côte Française des Somalis, le décret n° 51-1191 du 11 octobre 1951 modifiant, en ce qui concerne les dispositions du décret du 26 mai 1937 fixant la réglementation du logement et de l'ameublement aux Colonies.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur N. SADOUL.